

DEMANDE DE SUBVENTION 2019- CLUB L'AMITIE

Le Maire rappelle au conseil municipal, que lors d'une séance précédente, il avait été décidé que les subventions aux associations seraient accordées au coup par coup suivant les projets.

Le dossier de demande de subvention du Club de l'Amitié à Morre est présenté pour un montant de 400€, cette somme servirait au financement de cadeaux d'anniversaire des membres, de fleurs lors de décès, au transport du voyage annuel ainsi qu'à la participation aux goûters et repas annuel.

Les explications les plus entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 400€ pour l'année 2019.

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2019, au compte 6574.

TARIF CANTINE SCOLAIRE 2019/2020

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a demandé à la Maison Familiale Rurale du village, une offre de service pour la fourniture des repas de cantine scolaire pour l'année 2019/2020.

La Maison Familiale Rurale a répondu favorablement en fixant le prix du repas livré à 4,10€ (prix identique à l'année précédente).

En tenant compte des informations ci-dessus, il y a lieu de fixer le tarif de la cantine scolaire pour l'année 2019/2020.

Coût du repas : 4,10€ auquel il faut ajouter le service pour 0,76€ soit un total de 4,86€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de ne pas augmenter le tarif de la cantine pour l'année 2019/2020.
- Charge le Maire d'établir une convention avec la Maison Familiale Rurale.
- Donne son autorisation au Maire de signer ladite convention.

VENTE DE PARCELLE DE TERRAIN

Le Maire et Mr Yves FILET, adjoint, font part au conseil municipal de la demande du propriétaire sis 10 rue de la Jeannotte d'acquérir la parcelle 000 AC 229.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour céder la parcelle cadastrée section 000 AC 229
- Fixe le prix de vente du m² à 12€
- Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- Cette recette sera imputée en investissement, au compte 2111-21 du budget communal.

AFFOUAGE 2019

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'entretien des bois soumis à l'ONF, des bois seront disponibles en affouage pour la saison 2019.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de la commission Bois et Agriculture, à savoir :

- de réserver cet affouage aux habitants de la commune de Morre
- de fixer le tarif de vente à 10[°]/stère

TARIF GARDERIE

Le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif de la garderie pour l'année 2019/2020.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'augmenter le tarif de la garderie de 0,02€ pour l'année 2019/2020 soit :
1,12€ la ½ heure et de 2,24€ l'heure de garderie.

REFRIGERATEUR ECOLE

Le Maire et MARTINET Marie Christine, adjointe, informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'installer un réfrigérateur à l'école.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'achat du réfrigérateur pour un montant de 169,99€ TTC.

Cette dépense sera imputée en investissement au compte 2158.

DIGICODE DE L'ECOLE

Le maire et BOUDAY Gilles, adjoint, informent le conseil municipal suite à plusieurs infractions à l'école. Il y a lieu d'installer un digicode. Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise EL CRISTOPHE ROBERT pour un montant de 237,84€ TTC.

Cette dépense sera imputée en investissement au compte 21312.

STORES CANTINE DE L'ECOLE

La Maire et Gilles BOUDAY, adjoint, informent le conseil municipal qu'il y a lieu d'installer des rideaux à la cantine de l'école.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour et 1 contre, décide de retenir le devis de l'entreprise EME pour un montant 1536,00€ ttc

Cette dépense sera imputée en investissement au compte 21312.

DEMANDE DE SUBVENTION « SOURIRES ET REVES ET GAZELLE »

Le Maire présente au conseil municipal, le dossier de demande de subvention de l'association « sourires et rêves de gazelles » pour financer l'équipage du Rallye Aïcha des Gazelles 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix contre 2 abstentions décide de ne pas attribuer de subvention.

DECISION MODIFICATIVE N°5

Virements de crédits

Afin de pouvoir régler les Attributions Compensatrices il y a lieu d'effectuer les virements suivants :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D739211 : Attributions de compensation		60000,00€
Total D 014 : atténuations de produits		60000,00€
D023 : Virement section investissement	15000,00€	
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	15000,00€	
D 2184 : Mobilier	15000,00€	
Total D 21 : Immobilisations corporelles	15000,00€	
R 021 : Virement de la section de fonct.	15000,00€	
Total R021 : Virement de la section de fonct.	15000,00€	

DECISION MODIFICATIVE N°6

Virements de crédits

Afin de pouvoir régler les factures des stores et du digicode de l'école, il y a lieu d'effectuer les virements suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21312 : Bâtiments scolaires		2000,00€
D 2184/ Mobilier	2000,00€	
Total D 21 : Immobilisations corporelles	2000,00€	2000,00€

